Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20231214-23\_07697-DE Date de télétransmission : 19/12/2023 Date de réception préfecture : 19/12/2023



## **COMMUNE DE BAYONNE**

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023 DELIBERATION N° DE-2023-273

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

## Présents:

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAUBOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-252), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-254), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2023-290), Mme LARROZE-FRANCEZAT (jusqu'à la délibération DE-2023-258), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2023-252), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY; M. LAIGUILLON à Mme LOUPIEN-SUARES; M. SALANNE à Mme DURRUTY; M. DAUBISSE à M. CORREGE (jusqu'à la délibération DE-2023-251); Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY; M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ; Mme ZITTEL à M. ARCOUET (à partir de la délibération DE-2023-255); Mme BENSOUSSAN à M. PAULY (à partir de la délibération DE-2023-291) Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2023-259), M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE, (jusqu'à la délibération DE-2023-251); Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

## Absent(s):

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

<u>OBJET : EVENEMENTIEL ET ANIMATION</u> – Revente de billets de la grande roue de Noël.

Dans le cadre du partenariat établi avec le forain qui installe la grande roue au moment des fêtes de fin d'année, la Ville de Bayonne reçoit une dotation de billets. Ces billets sont, pour moitié, distribués aux enfants des écoles de Bayonne, aux nouveaux bayonnais et aux habitants les plus en difficulté par le biais du CCAS. L'autre moitié est revendue aux comités d'entreprises, aux associations et commerçants de Bayonne ainsi qu'aux particuliers lors des soirées des lanternes.

Accusé de réception en préfecture 064-216401026-20231214-23\_07697-DE Date de télétransmission : 19/12/2023 Date de réception préfecture : 19/12/2023



Depuis 2015, le prix de revente des billets aux particuliers est de  $3 \in$ . Le prix de revente aux comités d'entreprises et aux associations est de  $2 \in$ .

Pour harmoniser les tarifs et tenir compte de l'inflation sur l'ensemble des postes de dépenses, il est proposé d'augmenter le prix du billet de  $1 \in (prix unitaire 3 \in)$  pour les comités d'entreprises et associations. Toutefois, le prix du billet pour les commerçants de Bayonne est maintenu à  $2 \in$ .

Enfin, il est proposé un tarif spécial pour les soirées des lanternes : 2 billets de grande roue + une lanterne au prix de 8 €. Ce pack est commercialisé par l'office de tourisme et sur site lors des soirées des lanternes.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les tarifs proposés ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Non-participation au vote : 4, M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE

Jean-René ETCHEGARAY Maire de Bayonne